



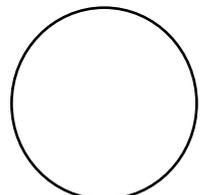
Déclaration de garantie pour membre du personnel de service

Membre du personnel	
Nom de famille	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Prénom(s)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Date de naissance	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Etat civil	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Nationalité	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Adresse actuelle (complète)	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	<input style="width: 100%;" type="text"/>
au service de:	
Mission diplomatique/ du poste consulaire	<input style="width: 100%; height: 40px;" type="text"/>
Adresse	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	<input style="width: 100%;" type="text"/>

1. La mission diplomatique/le poste consulaire (ci-après nommée « représentation ») garantit le paiement des frais médicaux et d'hospitalisation de son employé.
2. La représentation garantit le paiement des frais de rapatriement de son employé.
3. Si la personne précitée est ressortissante d'un Etat membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et est au service d'une représentation d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE, la représentation garantit uniquement les frais de rapatriement. La représentation confirme qu'elle connaît ses obligations relatives à l'affiliation de la personne précitée aux assurances sociales suisses conformément à la législation en vigueur et s'engage à assumer les obligations de l'employeur en découlant.
4. La représentation répondra des frais susmentionnés aussi longtemps que la garantie ne sera pas assumée par une autre représentation ou qu'elle n'aura pas été libérée de cette obligation par l'autorité cantonale compétente.
5. L'employeur s'engage à traiter son employé/e aux conditions de rémunération et de travail en usage dans la localité et la profession concernée.

Date:

Signature du/de la Chef/fe de la représentation et sceau officiel



.....